

Infos BOTANS



Février 2016

Mairie de Botans

Tél : 09 67 14 11 19

mairie.debotans@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

RECENSEMENT

Monsieur René Billod a terminé le recensement de la population de Botans le 10 février. Nous le remercions très chaleureusement pour son dévouement et son efficacité. De son côté Monsieur René Billod tient à remercier tous les habitants qui lui ont toujours réservé un très bon accueil et ont répondu très rapidement à son questionnaire.

Merci à tous.

EMPLOIS d'ETE

Comme tous les ans, la commune emploiera des jeunes, filles ou garçons, pour les travaux d'entretien du village durant les mois de juillet et août. Pour candidater, il faudra nécessairement avoir 18 ans révolus au moment de l'embauche.

Les heures de travail allouées à chacun(e) seront fonction du nombre de candidatures. Si vous êtes intéressé(e), adressez une lettre de candidature ou venez vous inscrire en mairie, avant le 14 mai au plus tard.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à la mairie aux heures habituelles de secrétariat.

BON à SAVOIR

Le parc des expositions de Belfort-Andelnans a changé de nom au mois de janvier et s'appelle dorénavant "ATRAXION". Cet espace appartenant au Conseil Départemental est exploité par le groupe TNT Expo.

REFECTION de la SALLE des FÊTES

Comme vous avez pu le voir dans le bulletin annuel, les travaux extérieurs, à savoir la couverture du toit et les bardages des murs sont terminés. Pour les travaux intérieurs, plusieurs entreprises ont déjà proposé des devis pour les différents postes d'aménagement mais nous devons attendre les accords d'attribution des subventions avant de pouvoir commencer les travaux. Compte tenu de ces délais incontournables, du planning des travaux et des visites de réception post-travaux, nous tenons à rappeler que la salle des fêtes ne pourra pas être louée avant le mois de septembre 2016 et ce dans le meilleur des cas.

DEPÔTS SAUVAGES

Régulièrement des dépôts sauvages dans le bois ou ailleurs nous sont signalés et nous demandons à chaque fois aux gardes-nature d'intervenir pour identifier si possible les auteurs. Il s'agit la plupart du temps de gravats de démolition et de matériaux plastiques.

Nous rappelons que ces dépôts sont formellement interdits, qu'il existe pour les particuliers les déchetteries de Châtenois-les-Forges et Danjoutin.

Il y a quelques mois une entreprise du bâtiment avait opéré un dépôt sauvage sur la commune, elle a été identifiée par les gardes-nature. La société a bien entendu été tenue de rendre les lieux propres mais a aussi été condamnée à verser une amende forfaitaire.

A bon entendeur, salut !

FETE du MUSEE

Fête de Pâques Musée

Agricole Botans (90)

27 et 28 mars 2016 - 13h30 à 18h

Les traditions au fil

de la vie

**Troc
Plantes**



**Recherche
des œufs dans les nids**

Maquillage enfants et photo-lapin, jeux d'adresse



Tarif : 1,5 € < 15 ans < 3,5 €
<http://museeagricole.botans.free.fr>

